

Projet MIL Montréal (site Outremont et ses abords)
État d'avancement du projet et travaux prévus pour l'année 2019

Rapport de l'assemblée publique d'information



Centre communautaire intergénérationnel (CCI)
999, avenue McEachran, Outremont (Québec) H2V 3E6

13 mars 2019

L'état d'avancement du projet MIL Montréal et les travaux prévus pour l'année 2019 ont été présentés à l'occasion d'une soirée d'information tenue le mercredi 13 mars 2019 au Centre communautaire intergénérationnel (CCI). Plus de 300 personnes ont assisté à l'événement qui s'est déroulé de 18 h 30 à 20 h 30 et qui comportait, outre une présentation d'une trentaine de minutes, une période de questions d'environ 90 minutes au cours de laquelle les personnes-ressources suivantes étaient invitées à répondre: messieurs Louis-Henri Bourque, directeur par intérim de la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, Sébastien Deshaies, chef de section de la Division des grands projets, du Service des infrastructures et du réseau routier de la Ville de Montréal et Monsieur Alain Boilard, directeur général du Développement du Campus MIL de l'Université de Montréal.

La présentation complète en format PowerPoint est [disponible ici](#).

Q : Question R : Réponse C : commentaire

Q : La passerelle reliant la station de métro l'Acadie au Campus MIL sera-t-elle accessible à vélo?

R : La passerelle aménagée dans l'axe du boulevard de l'Acadie, en face de la station de métro l'Acadie, sera piétonne et répondra aux principes d'accessibilité universelle. Un piéton « accompagné » de son vélo pourra toutefois l'emprunter, mais à pied.

Q : Quand la passerelle piétonne reliant la station de métro l'Acadie au Campus MIL sera-t-elle terminée?

R : L'aménagement de la passerelle sera finalisé à l'automne 2019.

C : À long terme, l'Université de Montréal (UdeM) et la Société de transport de Montréal (STM) n'écartent pas la possibilité d'aménager un lien souterrain entre la station de métro et la passerelle piétonne. Des études supplémentaires sont requises pour l'aménagement de ce lien.

Q : Les passages à niveau De l'Épée et Ogilvy-De Castelnau seront-ils aménagés?

R : La Ville est en attente de la décision de l'Office des transports du Canada concernant cinq passages à niveau demandés sur son territoire, dont les passages De l'Épée et Ogilvy-De Castelnau. La Ville est favorable à l'aménagement de ces liens actifs (piétons-vélos) pour faciliter les déplacements entre les quartiers.

Q : Des inquiétudes sont soulevées quant à la sécurité des usagers aux intersections de la rue Jean-Talon et de l'avenue du Parc, ainsi qu'à l'intersection du boulevard l'Acadie et de l'avenue Beaumont. Dans ce dernier cas, de quelle nature seront les travaux qui y sont prévus?

R : Dès l'été 2019, la Ville entreprendra des travaux à l'intersection du boulevard l'Acadie et de l'avenue Beaumont. Ces interventions ont pour objectif d'assurer la sécurité des déplacements piétons depuis les édicules de la station de métro l'Acadie vers la passerelle piétonne qui mènera au Complexe des sciences de l'UdeM. Parmi les interventions annoncées dans le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau, il est également prévu de sécuriser, à terme, l'intersection de la rue Jean-Talon et de l'avenue du Parc.

Q : Quelles actions sont entreprises pour éviter l'embourgeoisement du quartier Parc-Extension?

R : La question de l'embourgeoisement constitue un phénomène complexe qui dépasse largement la question du logement et, en ce sens, interpelle différents acteurs (citoyens, commerçants, milieu associatif et communautaire, promoteurs, développeurs, administrations locales, services gouvernementaux, etc.).

Pour ce qui est de l'intervention de la Ville en matière d'habitation, l'Entente sur les conditions de réalisation signée entre la Ville et l'UdeM prévoit que 15 % des logements réalisés sur le site de

l'ancienne cour de triage seront des logements sociaux et communautaires, et 15 % seront des logements abordables, sur la base des 1 300 unités résidentielles initialement planifiées.

De plus, dans le PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau, la Ville s'est engagée à réaliser 225 logements sociaux et communautaires. À ce jour, 54 logements ont été construits et la Ville poursuit les démarches pour acquérir des terrains en vue d'atteindre la cible.

Q : De quelle nature seront les projets immobiliers prévus au nord du parc Pierre-Dansereau?

R : Les projets immobiliers planifiés au nord du parc Pierre-Dansereau sont de nature résidentielle. La construction d'une part de logements sociaux et communautaires est également prévue.

C : Des inquiétudes sont soulevées en regard de la qualité architecturale des nouvelles constructions dans le secteur. Il est précisé que tous les nouveaux projets de construction sont assujetti règlement de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécialement adopté pour le projet et sont analysés par le comité consultatif d'urbanisme (CCU). Dans le cas d'Outremont, le même niveau de qualité et de raffinement reconnu dans l'arrondissement est attendu des différents projets. Par ailleurs, ceux-ci doivent s'intégrer en continuité à l'architecture contemporaine du premier bâtiment de l'Université de Montréal ainsi que des aménagements du domaine public, et intégrer les attentes portées par la Ville et l'Université de Montréal en matière d'aménagement et d'innovation durables.

Q : Comment comptez-vous résoudre le problème de drainage observé sous le viaduc ferroviaire de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, tout comme celui de l'avenue du Parc, occasionnant des accumulations d'eau?

R : La Ville évaluera les causes reliées à ces accumulations d'eau et prendra les dispositions nécessaires pour remédier au problème. Il est à noter que le nouveau quartier vit une étape transitoire et que la gestion simultanée de nombreux chantiers peut contraindre momentanément la bonne opération des nouveaux espaces publics (protection des puisards contre la sédimentation, etc.).

Q : Anticipez-vous des problèmes de stationnement en raison des chantiers en cours dans le secteur Atlantic?

R : Afin de minimiser les impacts des chantiers de construction sur le stationnement dans le secteur Atlantic, la Ville autorise le stationnement le long de l'avenue de la Gare-de-Triage. Aussi, l'Université de Montréal autorise le stationnement sur le terrain localisé à l'arrière des bâtiments de l'avenue Durocher, au sud-ouest de l'intersection des avenues Thérèse-Lavoie-Roux et Durocher.

Q : Quels sont les ratios de stationnement prévus pour le développement résidentiel et institutionnel du site Outremont ?

R : Un ratio de 0,75 case de stationnement par unité de logement est prévu en souterrain pour le développement résidentiel. Pour son usage, l'UdeM s'est engagée à ne construire que 400 espaces de stationnement souterrains sur l'ensemble de son campus. Les 100 premières cases ont été construites sous le nouveau Complexe des sciences. À noter que le projet mise sur l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs du fait de sa proximité avec les stations de métro Acadie et Outremont, et du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), mais également de l'offre qu'il propose (infrastructures cyclables protégées, stationnements pour vélos, BIXI, véhicules en libre-service, véhicules en auto-partage, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc).

C : La disparition des espaces de stationnement au CCI est source d'inquiétude. La Ville mentionne que l'aménagement d'un stationnement est prévu dans la programmation du futur parc P-3 afin de répondre aux besoins des usagers du CCI.

Q : De quelle nature seront les travaux et les aménagements prévus pour le pôle Bates?

R : Dans l'attente du réaménagement du passage Rockland, la connexion entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux et McEachran doit être revue à moyen terme afin de garantir la sécurité de tous les usagers, et notamment des plus fragiles (piétons et cyclistes). La Ville étudie actuellement des propositions de réaménagement répondant aux enjeux de mobilité et de sécurité pour l'ensemble des usagers du secteur.

Q : Qu'advient-il du parc canin ?

R : Le réaménagement temporaire du pôle Bête impliquera la reconfiguration de l'emprise actuellement dédiée au parc canin. En amont de toutes interventions dans le secteur, la Ville impliquera les citoyens dans cet exercice via une démarche de coconception qui devrait être menée cette année.

Q : A-t-on pris en compte les besoins spécifiques des personnes âgées dans le cadre du réaménagement du secteur Bates?

R : Les besoins de l'ensemble des usagers et notamment des personnes âgées seront pris en compte lors de la démarche de participation citoyenne afin de proposer des aménagements adaptés et répondant aux attentes de tous.

Q : Était-ce bien nécessaire d'abattre plusieurs arbres matures, dans le contexte où, en plus de leur seule présence, ils constituaient un tamisage acoustique et un écran anti-poussière efficaces?

R : L'abattage de la friche végétale longeant l'ancienne diagonale ferroviaire et des arbres qui la composaient était requis pour permettre la réhabilitation des sols de l'ancienne gare de triage et le prolongement des rues d'Outremont jusqu'à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Précisons que le projet prévoit un verdissement abondant du domaine public. Rien qu'en 2018, plus de 280 arbres

ont été plantés sur le site selon des conditions optimales pour garantir la saine croissance des végétaux (fosses agrandies et continues).

C : Un citoyen s'inquiète de l'installation de poteaux électriques de moyenne tension à proximité de sa résidence. La Ville envisage enfouir la ligne d'Hydro-Québec présente le long de la diagonale piétonne entre les avenues Wiseman et de l'Épée. Une première section de la ligne a été enfouie entre les avenues Wiseman et Champagneur. La deuxième section située entre les avenues Champagneur et de l'Épée sera enfouie dès le printemps 2019. Dans l'attente de ces travaux, des poteaux temporaires ont été installés sur la rue Champagneur. Ils seront retirés une fois que la ligne aura été complètement enfouie.

Q: Est-il nécessaire de maintenir un éclairage de chantier la nuit, même en dehors des heures travaillées?

R : Les règles de sécurité exigent un éclairage adéquat pour les travailleurs et les services d'urgence le cas échéant. Par ailleurs, l'UdeM fera le nécessaire pour minimiser l'éclairage du bâtiment hors des périodes de chantier.

Q : Comment sera gérée la circulation automobile à l'ouverture du Complexe des sciences en attendant le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux?

R : À l'est, l'accessibilité au site s'effectuera par la rue Beaubien en l'attente du prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux jusqu'à l'avenue du Parc prévu en 2020. À l'ouest, le site est accessible actuellement par l'avenue McEachran et le chemin Bates. À court terme, la Ville prévoit l'aménagement d'un lien plus direct connectant l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au viaduc Rockland en l'attente de sa réfection complète en 2030.

Q : Où sera localisée l'école primaire?

R : Des discussions sont en cours entre l'UdeM, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois (CSMB) et la Ville de Montréal pour l'implantation d'une école primaire sur le site. À ce jour, aucune information précise n'est disponible quant à sa localisation exacte.

Q : De quelle manière dispose-t-on de la terre contaminée extraite du site ?

R : Les terrains de l'ancienne gare de triage d'Outremont ont été réhabilités en 2012. Cette étape était nécessaire avant tout nouveau développement. Aussi, dans le cadre de la démolition et de la réhabilitation des terrains de l'ancienne cour de services de l'arrondissement d'Outremont, la Ville participe au programme pilote sur la traçabilité des sols contaminés (système Traces Québec), permettant de suivre en temps réel le déplacement des sols jusqu'à leur lieu de traitement ou d'enfouissement.

Q : À terme, combien d'étudiants, de professeurs et d'employés le campus MIL accueillera-t-il?

R : À terme, ce sont quelque 10 000 usagers (étudiants, professeurs et personnel administratif) qui fréquenteront régulièrement le Campus MIL. Le personnel de l'UdeM emménagera à l'été 2019 alors que les premiers étudiants sont attendus pour la session d'automne 2019. Ainsi, dès septembre 2019, les premiers pavillons du campus MIL accueilleront 2 000 étudiants et 200 professeurs et membres du personnel administratif dans quatre départements de la Faculté des Arts et des Sciences, à savoir chimie, physique, sciences biologiques et géographie.